

Immunisation

Ligne Directrice



ANBLPN

Association of New Brunswick Licensed
Practical Nurses

AIAANB

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires
Autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick

avril 2021

INTRODUCTION

L'immunisation a un impact positif important sur la santé des Canadiens et les professionnels des soins infirmiers jouent un rôle clé dans l'administration des immunisations. Les infirmier(ère)s et infirmiers auxiliaires autorisé(e)s (IAA) offrent des services d'immunisation dans divers milieux, comme les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les pharmacies, les cliniques et le domicile des clients. Quel que soit le milieu de pratique, les IAA sont responsables d'évaluer l'état de santé des clients avant, pendant et après l'administration d'un vaccin. Les IAA doivent également gérer les effets indésirables des vaccins et évaluer en permanence leurs propres besoins de formation continue.

Les professionnels des soins infirmiers sont censés utiliser des preuves scientifiques lorsqu'ils informent les clients sur les vaccinations et sont tenus de faire la différence entre leurs propres croyances personnelles concernant la vaccination et les données scientifiques fondées sur des preuves qui soutiennent leur efficacité (NSCN, 2019).

COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'IMMUNISATION

L'administration de vaccins est une compétence au-delà du niveau d'entrée pour les IAA. Les IAA qui souhaitent ajouter l'immunisation à leur champ de pratique individuel doivent obtenir la formation nécessaire avant de prendre part aux pratiques d'immunisation.

Les IAA peuvent obtenir cette formation en tant qu'études supérieures par le biais d'une formation en milieu de travail qui consiste en un module d'apprentissage et une opportunité de mentorat clinique. Elles peuvent également suivre un cours post-formation accrédité sur l'immunisation, comme le module d'apprentissage de l'AIAANB.

Les compétences requises pour administrer des vaccins en toute sécurité sont décrites dans le document intitulé [Guide canadien d'immunisation](#) de l'Agence de la santé publique du Canada. Les IAA doivent également consulter le [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#) de la Direction de la santé publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour demeurer à l'affût de toutes les informations relatives à l'immunisation.

De plus, si un client a été évalué comme présentant un risque élevé de résultat négatif (c'est-à-dire des antécédents de réaction allergique grave), les IAA doivent consulter un fournisseur de soins approprié et collaborer avec lui avant d'administrer l'immunisation (NSCN, 2019).

AUTORISATION

Les infirmières auxiliaires autorisées doivent s'assurer qu'elles ont les connaissances, les compétences et l'autorisation nécessaires pour mettre en œuvre toute intervention infirmière. Tous les agents d'immunisation doivent se conformer aux politiques, aux normes et aux lignes directrices énoncées dans le Programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick. Les IAA doivent vérifier que l'immunisation fait partie de leur champ d'emploi et que l'employeur a mis en place des politiques pour appuyer cette pratique.

En raison du champ d'exercice professionnel des IAA et des IA, ces dernières doivent avoir une directive médicale d'un prescripteur autorisé pour administrer un vaccin (GNB, 2021). Les directives de soins peuvent également être utilisées pour autoriser les IAA à administrer des vaccins à des populations spécifiques, comme les enfants d'âge scolaire ou les clients des foyers de soins de longue durée. Les directives de soins peuvent également être utilisées pour autoriser l'administration de médicaments en cas d'incidence indésirable après une vaccination.

GESTION DES INCIDENTS INDÉSIRABLES

Les professionnels des soins infirmiers doivent préserver la sécurité des clients en s'assurant qu'un plan d'action est en place dans l'éventualité d'effet(s) secondaire(s) suivant l'immunisation par vaccination (ESSI). Un ESSI est une expérience indésirable et inattendue à la suite d'une immunisation (AIAANB, 2019). La loi exige que vous signaliez toutes les réactions indésirables à la vaccination à votre agence locale de santé publique, car cela contribuera à assurer la sécurité continue de tous les vaccins utilisés au Canada.

Le plan de gestion des ESSI doit inclure la gestion des médicaments, l'évaluation et la surveillance requises du client, la documentation et les procédures de notification pour signaler l'ESSI.

ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS PRATIQUES

Les étudiants en soins infirmiers auxiliaires ne sont pas réglementés par l'AIAANB, car ils ne détiennent pas de permis d'exercice actif auprès de l'AIAANB. Les étudiants sont responsables devant leur programme de soins infirmiers et doivent adhérer aux politiques de leur campus (NSCN, 2020).

LES IAA AUTONOME

Les IAA autonomes doivent respecter toutes les responsabilités décrites dans ce document. De plus, toutes les infirmières auxiliaires autonomes doivent obtenir une assurance responsabilité supplémentaire pour leur pratique individuelle. Pour de plus amples renseignements sur l'assurance requise pour les travailleurs autonomes, veuillez consulter la directive de pratique de l'AIAANB ; [Directives sur le travail autonome](#)

CONCLUSION

Les IAA doivent s'assurer qu'elles possèdent les connaissances, les compétences et l'autorisation nécessaires pour participer à l'administration des vaccins. Ils doivent s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises de tous les agents d'immunisation, telles que décrites dans le Guide d'immunisation du Nouveau-Brunswick. De plus, les IAA doivent s'assurer qu'une directive médicale est en place avant l'administration des vaccins et qu'ils ont un plan en place pour gérer tout événement indésirable potentiel afin de maintenir la sécurité du client.

RÉFÉRENCES

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires AutoriséEs du Nouveau-Brunswick. (2020). *Module d'immunisation pour les IAA*. Fredericton: New Brunswick

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2021). *Immunization Program Guide; Directive médicale relative à la prestation des services d'immunisation contra la COVID-19* (Annexe 4.1.1a). Retrieved from: https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante/maladie/GuideDuProgrammeDImmunsationDuNB.html

Nova Scotia College of Nursing (2019). *Immunizations Practice Guideline*. Retrieved from: <https://cdn1.nscn.ca/sites/default/files/documents/resources/Immunization.pdf>